

# Biodéchets et compostage

## **Les biodéchets\*, qu'est-ce que c'est ?**

- les déchets alimentaires (de préparation et restes de repas),
- les déchets végétaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, **le tri des biodéchets devient obligatoire pour toutes et tous**, en application de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

## **Le tri des biodéchets, pourquoi ?**

Les biodéchets représentent à eux seuls près de 30 % de la poubelle Ordures Ménagères Résiduelles, soit sur Dinan Agglomération environ 7 000 tonnes par an. Lorsqu'ils sont mis en mélange dans les Ordures Ménagères Résiduelles, ils sont envoyés en incinération. Pourtant, ces déchets pourraient être valorisés pour un retour au sol et ainsi devenir une ressource gratuite et locale pour nourrir cultures, jardins et même plantes en pot.

## **Concrètement, quels changements ?**

Dinan Agglomération, par sa compétence Réduction et Collecte des Déchets, accompagne les particuliers et conseille les professionnels pour mettre en place le tri à la source et la valorisation de leurs biodéchets, en proposant des solutions adaptées aux producteurs et quantités.

Le déploiement de ces solutions permettra de ne plus déposer de biodéchets dans les bacs destinés aux Ordures Ménagères.

## **En pratique, à l'échelle de Dinan Agglomération, si... :**

**J'habite une maison individuelle avec jardin, plusieurs solutions sont possibles :**

- Je composte en tas sans matériel,
- Je fabrique mon composteur (Tutoriel en téléchargement : Fabriquer son composteur),
- Je me procure un composteur en jardinerie,
- A partir du 1<sup>er</sup> semestre 2024, je pourrai bénéficier d'un composteur individuel mis à disposition par Dinan Agglomération, sur inscriptions et

suivi d'une sensibilisation. **Modalités et calendriers précis à venir ultérieurement.**

### **J'habite en maison individuelle sans jardin, appartement ou habitat collectif sans jardin :**

- Je peux participer à une aire de compostage partagé près de chez moi. Je consulte [la carte des aires existantes](#). Une aire de compostage partagé est un équipement collectif permettant de composter à l'échelle d'un quartier ou d'une commune en y amenant régulièrement ses déchets alimentaires. Les participants de l'aire peuvent même récupérer du compost mûr s'ils le souhaitent.
- Je m'informe sur les projets de création d'aires de compostage partagé à proximité de mon domicile auprès de Dinan Agglomération. A partir du 1<sup>er</sup> semestre 2024, des aires de compostage partagé seront créées en fonction des besoins, autrement dit, à proximité des logements ne disposant pas de jardin.

### **Comment composter ?**

Le compostage est un processus naturel de décomposition des matières organiques sous l'effet de l'air, l'eau et de multiples décomposeurs (bactéries, champignons, insectes, vers...).

### **Que composter ?**

Tout ce qui a été vivant...et plus encore !

<b>50% de matières humides</b>	<b>50% de matières sèches</b>
Epluchures, fruits et légumes abimés coupés en morceaux, coquilles d'œufs écrasées, noyaux et coquilles, restes de repas y compris restes de viande et de poisson en petites quantités, marc de café avec filtre en papier, sachets de thé...	Broyat, copeaux de bois, déchets végétaux issus de l'entretien du jardin coupés en morceaux. Quelques déchets ménagers compostables : mouchoirs, feuilles d'essuie-tout, boîtes d'œufs en morceaux sans étiquette...

### **3 actions clefs pour bien composter :**

- Equilibrer les matières (humides et sèches),
- Mélanger pour apporter de l'oxygène (avec une fourche ou un brass'compost, par exemple),
- Humidifier (en ouvrant le couvercle lors des périodes de pluies, avec de l'eau des récupérateurs d'eau ou même avec de l'eau de cuisson refroidie).